VILLE DE CRAN-GEVRIER
SERVICE AFFAIRES ADMINISTRATIVES
04.50.88.67.06

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUVETTE POUR UNE MANIFESTATION PONCTUELLE

Demande à adresser à : Monsieur le Maire – Ville de Cran-Gevrier
46 avenue de la République – 74960 CRAN-GEVRIER
au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation prévue.

Je sousigné,

NOM, PRENOM :_____

ASSOCIATION, FONCTION :_____

ADRESSE :_____

☎ : _____ E-MAIL :_____

N° AFFILIATION A LA FEDERATION :_____

Ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de Cran-Gevrier l'autorisation d'ouvrir une buvette temporaire pour :

MANIFESTATION :_____

DATES ET HORAIRES :_____

LIEU :_____

CATEGORIES : 1☐ 2☐

OBSERVATIONS EVENTUELLES :_____

_____

CRAN-GEVRIER, LE_____

SIGNATURE

Catégorie1 : boissons sans alcool, jus de fruits et de légumes et boissons faiblement alcoolisées ne titrant pas plus de 1°.

Catégorie 2 : boissons fermentées non distillées (vin, cidre, bière), vin doux naturel, crèmes ou liqueurs de cassis titrant moins de 15°, jus de fruits titrant de 1 à 3°.

Equipements sportifs agréés : 10 autorisations annuelles maximum
Autres : 5 autorisations annuelles maximum